



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2018

### Compte-rendu de réunion

---

#### Présents :

Moïse CARON (Maire)  
Jackie WITZ (adjoint)  
Yannick CAILLET  
Thierry HECTOR

Marie-Jos LIGIER (1<sup>ière</sup> adjointe)  
Laurent BESNARD  
Liliane MARSAC  
Gérard VINAY

Henri VENTROUX (adjoint)  
Daphné PERROT  
François MINEAU

#### Absents :

Claudine LECLERE

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h10. Elle a été levée à 23h10.

**Secrétaire de séance** : Yannick CAILLET

---

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Finances – Vote du budget 2018
- III. Questions diverses
  1. Urbanisme
  2. Scolaire
  3. Animation
  4. Circulation
  5. Divers

---

Le CR du conseil municipal du 15 février 2018 n'ayant pas été rédigé, il n'a pas pu être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseillers.

Le maire Moïse CARON demande à l'ensemble des conseillers municipaux leur accord pour ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal, ce qui a été accepté à l'unanimité des conseillers présents

- Négociation de marché pour le transport vers les centres nautiques
- Demande de subvention apportée par les amendes de police pour la réalisation de projet de sécurisation routière
- Tarifs de la cantine/garderie pour la rentrée 2018/2019

## I. DÉLIBÉRATIONS

Jackie WITZ, adjoint au maire, étant arrivé légèrement en retard, il n'a pas pu participer aux 2 premières délibérations



### **1.1 Dossier de demande de subventions issues des amendes de police**

Henry VENTROUX, adjoint au maire, explique à l'ensemble des conseillers municipaux que les projets (études ou travaux) permettant d'améliorer la sécurité routière peuvent bénéficier de subventions issues des amendes de police.

Les orientations 2018 du Conseil départemental sont les suivantes :

1. Sécurisation des déplacements des « scolaires » et des liaisons douces sur voie communale uniquement
2. Modération de la vitesse
3. Sécurisation des intersections
4. Différenciation du trafic (études de circulation)
5. Sécurisation pour les 2 roues motorisées
6. Abribus

L'éligibilité des dossiers sera définie en concertation avec les services opérationnels du Département.

Pour être subventionnable, un projet doit avoir un coût supérieur à 2.000€ HT (sauf pour les abribus dont le seuil minimal reste fixé à 1.550€) et inférieur à 30.500€ HT

Afin de pouvoir bénéficier de ces subventions, il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer tout acte afférant au projet d'amélioration de la circulation à Cocherel (travaux de voirie : chicane et réduction de voie).

Monsieur le Maire a donc soumis à délibération du conseil municipal, l'autorisation de pouvoir signer tout acte afférant au projet d'amélioration de la circulation à Cocherel en vue d'obtenir des subventions susmentionnées. Le vote se décompose comme suit :

Contre 0	Abstention 0	<b>Pour 10</b>
----------	--------------	----------------

(10 suffrages exprimés du fait du retard de Jackie WITZ)

### **1.2 Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif au transport des élèves des écoles primaires vers les centres nautiques communautaires**

Monsieur le Maire, Moïse CARON soumet à délibération du conseil municipal l'autorisation de signer la convention de groupement de commandes, correspondant au marché relatif au transport des élèves des écoles primaires vers les centres nautiques communautaires ; la commune de Vernon étant chargée pour le compte de l'ensemble des membres du groupement de la mise en concurrence, d'attribuer, de signer et notifier le marché ou accord cadre lancé pour la satisfaction du besoin, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant ensuite de sa bonne exécution.

Le vote se décompose comme suit :

Contre 0	Abstention 0	<b>Pour 10</b>
----------	--------------	----------------

(10 suffrages exprimés du fait du retard de Jackie WITZ)

### **1.3 Tarif cantine et garderie pour la rentrée 2018/2019**

Yannick CAILLET, vice-président de la commission scolaire et périscolaire, présente la nouvelle méthode de tarification pour la prochaine rentrée scolaire. Le prix du repas unitaire reste inchangé par rapport à la période



2017/2018 ; soit 4,2€ le repas pour 1 enfant habitant la commune (vs 5,50€ pour un enfant hors commune), 4€ (vs 5,20 hors commune) pour 2 enfants et 3,80€ (vs 5,00€ hors commune) pour 3 enfants.  
Cette année, le paiement de la cantine a été mensualisé mais les sommes variaient d'un mois à l'autre en fonction du nombre de jours d'école par mois (pouvant passer du simple au double).

Afin d'éviter ces fluctuations d'un mois à l'autre, nous avons opté pour un forfait fixe. La nouvelle tarification est lissée sur 10 mois en décomptant les jours de vacances scolaires, les jours fériés. A ces jours décomptés, la commune « offre » 5 jours dans l'année (non facturés).

La tarification mensuelle proposée, tenant compte du nombre d'enfant par famille et du nombre de repas par semaine est la suivante :

Pour les enfants habitant les communes de Rouvray et Houlbec-Cocherel

		nbr repas par semaine			
		1	2	3	4
Nbr enfant	1	14,1 €	28,1 €	42,2 €	56,3 €
	2	26,8 €	53,6 €	80,4 €	107,2 €
	3	38,2 €	76,4 €	114,6 €	152,8 €

Pour les enfants hors communes

		nbr repas par semaine			
		1	2	3	4
Nbr enfant	1	18,4 €	36,9 €	55,3 €	73,7 €
	2	34,8 €	69,7 €	104,5 €	139,4 €
	3	50,3 €	100,5 €	150,8 €	201,0 €

Les autres tarifs restent inchangés :

Occasionnel : 6,00€

Employés communaux et personnel de l'école : 5,00€

*A noter que le tarif mensuel étant lissé sur 10 mois, toute demande de modification de fréquentation en cours d'année sera facturée 15€ par enfant concerné.*

### Garderie

La facturation de la garderie reste à 1,00€ par ½ heure. Toute ½ heure commencée est facturée. Le paiement de la garderie se fera tous les mois. Après 19h00, la ½ heure sera facturée 15,00€.

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, les tarifs cantine et garderie et le mode de facturation tels que présentés ci-avant.

Le vote se décompose comme suit :

Contre 0

Abstention 0

**Pour 11**



## II. BUDGET 2018

Monsieur le Maire, Moïse CARON, précise en introduction que le budget 2018 a été validé par le percepteur. Il s'agit d'un budget ambitieux qui a vu les dotations chuter, notamment du fait de la baisse démographique (-6% avec 1386 hab. vs 1471), la part de dépenses générales augmenter de 9% (Chap. 11) ainsi que les salaires de 3,5% (Chap. 12). Malgré ce contexte, l'endettement se résorbe de 82k€ (ramenant la dette à 400€/hab.).

Le budget 2018 proposé est analysé dans un premier temps sur les dépenses et les recettes d'investissement. Ces 2 sections sont à l'équilibre.

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, le vote de la section dépenses d'investissement pour un total de **383.463 €**, se décomposant comme suit :

- ✓ Chap. 001 (Déficit investissement reporté) : 114.107 €
- ✓ Chap. 16 (Emprunts et dettes assimilées) : 165.667 €
- ✓ Chap. 20 (Immobilisations incorporelles) : 3.616 €
- ✓ Chap. 21 (Immobilisations corporelles) : 62.200 € + 8.873 de reste à réaliser
- ✓ Chap. 22 (Autres immobilisations) : 13.000 €
- ✓ Chap. 23 (Immobilisations en cours) : 16.000 €

Le résultat du vote est le suivant :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 11</b>
--------	---	------------	---	----------------

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, le vote de la section recettes d'investissement pour un total de **383.463 €**, se décomposant comme suit :

- ✓ Chap. 021 (Virement section fonctionnement) : 228.456 €
- ✓ Chap. 040 (Opérations d'ordre de transferts) : 13.445 €
- ✓ Chap. 10 (Dotations, Fonds div et réserves) : 141.562 €
- ✓ Chap. 13 (Subventions d'investissement) : 0 €

Le résultat du vote est le suivant :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 11</b>
--------	---	------------	---	----------------

Le budget 2018 proposé est ensuite analysé sur les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Les sections dépenses et recettes de fonctionnement n'étant pas à l'équilibre, il convient de trouver une source de financement supplémentaire passant par :

1. Une partie sur l'augmentation des taxes (qui ne pourra pas combler la totalité du besoin)
2. Le reste par un emprunt d'écriture.

Monsieur le Maire explique qu'un des moyens d'action de la commune est d'augmenter les impôts locaux et propose donc de passer au vote les nouveaux taux. Il présente une simulation d'augmentation des taux de 2,5%, 3%, 3,5% ou 4% ; la majorité ayant opté pour une augmentation globale des taux de 3%, Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, les taux pour chaque taxe et les votes se décomposent comme suit :

Taxe d'Habitation : 10,03%

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 11</b>
--------	---	------------	---	----------------

Taxe Foncière : 22,06%

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 11</b>
--------	---	------------	---	----------------

Taxe Foncier Non Bâti : 46,23%

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 11</b>
--------	---	------------	---	----------------



Le vote des taxes permet d'augmenter les recettes de fonctionnement chapitre 73 d'environ 12,7k€ et d'obtenir un budget équilibré entre les sections dépenses et recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, le vote de la section dépenses de fonctionnement pour un total de **984.612 €**, se décomposant comme suit :

- ✓ Chap. 011 (dép. générales) : 289.600 €
- ✓ Chap. 012 (Salaires) : 350.000 €
- ✓ Chap. 023 (VirT inv) : 205.567 €
- ✓ Chap. 042 (Dotation Amortissement) : 13.445 €
- ✓ Chap. 65 (SDIS, Indemnité Elus) : 101.000 €
- ✓ Chap. 66 (Int Emprunts) : 22.000 €
- ✓ Chap. 67 (charges exceptionnelles) : 3.000 €

Le résultat du vote est le suivant :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 11</b>
--------	---	------------	---	----------------

Monsieur le Maire soumet à délibération du conseil municipal, le vote de la section recettes de fonctionnement pour un total de **984.612 €**, se décomposant comme suit :

- ✓ Chap. 002 (Excédent N-1) : 188.958 €
- ✓ Chap. 013 (Remb salaires et charges) : 20.000 €
- ✓ Chap. 70 (Cantine, APC, Concessions) : 86.100 €
- ✓ Chap. 73 (Impôts et taxes TH/TF) : 457.700 €
- ✓ Chap. 74 (DGF, DSR) : 220.854 €
- ✓ Chap. 75 (Salle polyvalente) : 11.000 €

Le résultat du vote est le suivant :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 11</b>
--------	---	------------	---	----------------

Les subventions versées dans le cadre du vote du budget 2018 pour un montant total de 6.120 € se répartissent comme suit :

Accord'Eure	100 €
Amis des monuments	200 €
ASF 78	60 €
Association AVP HC	1000 €
BTP CFA	80 €
Coopérative scolaire	1800 €
FC MADRIE Football	1600 €
CFAIE	180 €
Habitat et Humanisme	700 €
Secours catholique	300 €
ADMR via CCAS	100 €

Le vote pour chaque ligne se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	<b>Pour 11</b>
--------	---	------------	---	----------------



### **III. QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1 COMMISSION URBANISME**

Brigitte MOLLET, secrétaire de mairie, va reprendre progressivement l'ensemble des activités liées à l'urbanisme, notamment celles relatives au suivi des dossiers de demande de permis de construire ou demande préalable. Mme MOLLET a, pour cela, bénéficié de formation à Vernon au service IDS (Instruction du Droit des Sols) et à Ménéville où le service urbanisme maîtrise parfaitement le sujet.

3 dossiers juridiques sont toujours en cours d'instruction : La cote aux Brebis, Les Clairières de la Fortelle et la cote de la Chênaie.

Une réunion est planifiée le 28 mars 2018 à 19h00 avec les habitants de la cote de la Chênaie afin que leur soit présenté un nouveau projet d'aménagement avec un nouvel aménageur pour la zone concernée.

#### **3.2 COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

Delphine a officiellement posé une demande de mise en disponibilité d'un an renouvelable. Nous poursuivons pour le moment avec sa remplaçante.

Les nouvelles inscriptions et les réinscriptions pour la rentrée scolaire 2018/2019 seront lancées via le site internet de la mairie et un mailing envoyé à l'ensemble des parents d'élèves concernés.

#### **3.3 COMMISSION ANIMATION**

Le calendrier des manifestations est le suivant :

Inauguration de la nouvelle salle des mariages : les 19 ou 25 mai 2018.

8 mai : aucune cérémonie de prévue

30 juin : fête du village

09 septembre : 10<sup>ème</sup> édition cycliste

21 octobre : repas des seniors

15 décembre : Noël des enfants

#### **3.4 GROUPE DE TRAVAIL – CIRCULATION HOULBEC-COCHEREL**

Les solutions envisagées pour Cocherel afin de limiter la vitesse des automobilistes sont :

- ⇒ La création d'un haricot avant l'intersection rue A. Briand / rue de l'église dans le sens Ménéville / Chambray
- ⇒ Une entrée de village (en venant de Ménéville) composée de haies, de bordures, cotés droit et gauche de la chaussée et de pavés centraux.

Les ralentisseurs n'ont pas été autorisés car ils doivent être positionnés minimum 200m après le panneau d'entrée du village.

Concernant la circulation dans Houlbec, il a été décidé

- ⇒ De mettre la D65 en priorité à droite sur toute la traversée du village (route de Gaillon et route de Pacy).
- ⇒ De prévoir 2 à 3 stationnements « minutes » devant l'épicerie Proxi et de mettre le reste de la route de Pacy en stationnement interdit (ligne jaune continue) jusqu'au virage.
- ⇒ De reporter en 2019 la création d'une chicane route de Gaillon (si nécessaire)



### **3.5 DIVERS**



#### ✓ **Salle des fêtes**

Vincent s'occupera désormais de la salle des fêtes. Il prendra les rendez-vous pour fixer et réaliser les états des lieux d'entrée et de sortie. Pour cela, Vincent est doté d'un portable lui permettant d'être joignable directement.

#### ✓ **Nouvelle salle des mariages**

La réception des travaux électriques a été faite. La salle devrait être opérationnelle pour courant mai. Il reste la nouvelle porte extérieure à poser. Le mobilier a été choisi par le groupe de travail et devrait être commandé.

---

---

La séance publique a été levée à 23h10.

---

---

### **RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES**

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 3<sup>ième</sup> jeudi du mois à 19h (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

*A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.*